Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB138/NGO/2**
Cent trente-huitième session **20 novembre 2015**
Point 12.5 de l'ordre du jour provisoire

Demande déposée par l'Association Pasteur International Network en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. Généralités

a) Nom et adresse du Siège de l'organisation

Association Pasteur International Network
25-28 rue du Docteur Roux
75015 Paris
France

Site Web : Non disponible

b) Lien vers le profil de l'organisation sur le registre des acteurs non étatiques de l'OMS

http://apps.who.int/register-nonstate-actors/nsa.aspx?id=243

2. Cibles/but/objectif de l'organisation

Créée en mars 2011, l'Association Pasteur International Network est composée de 29 membres du Réseau international des instituts Pasteur, qui remplissent des missions de recherche, de santé publique et de formation dans 22 pays sur cinq continents. L'objectif de l'Association est de réaliser des projets et des initiatives scientifiques à grande échelle et de permettre leur élaboration et leur mise en œuvre, en faisant habituellement participer plusieurs de ses organisations membres et éventuellement avec la coopération d'autres partenaires. L'intention et l'objectif globaux sont de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, principalement des maladies infectieuses.

3. Autres critères pertinents pour l'admission de l'organisation à des relations officielles avec l'OMS

Structure internationale/champ d'action : L'Association réunit 29 membres du monde entier. Elle encourage, permet, facilite et mène des projets scientifiques ambitieux et innovants à l'échelle internationale dans différents secteurs, et développe de nouveaux partenariats internationaux. Ses activités sont axées sur les priorités internationales de santé publique déterminées en collaboration avec les ministères de la santé.

Constitution/statuts : L'Association est régie par des articles qui définissent l'objectif de l'Association, ses membres, son financement, sa gouvernance et son rôle dans la prise de décisions.

Organe directeur : L'Association est dirigée par le Conseil des directeurs, composé de cinq représentants de droit de l'Institut Pasteur, de cinq autres membres élus (directeurs des instituts des cinq régions reconnues par le Réseau) et de deux membres associés ou personnes externes qualifiées, qui ne sont pas membres de l'Association et qui sont cooptés par les autres membres du Conseil. Le Conseil des directeurs peut prendre toutes les décisions ne nécessitant pas une résolution de l'assemblée générale. Plus particulièrement, il détermine les choix stratégiques et les lignes directrices de l'Association ; il vote le budget pour l'exercice suivant ; il approuve les états financiers annuels sur proposition du président de l'Association et les soumet à l'assemblée générale pour approbation ; il prépare un rapport de direction annuel ; il autorise les procédures juridiques ; il détermine les droits, les devoirs, les fonctions et les responsabilités du directeur exécutif ; et il rédige le règlement intérieur de l'Association.

L'Association organise une assemblée générale annuelle réunissant les 29 membres, qui ont tous le droit de vote. L'assemblée générale élit et nomme les membres du Conseil des directeurs, approuve le rapport du Conseil des directeurs et le rapport financier, nomme un commissaire aux comptes et approuve l'adhésion de nouveaux membres.

Structure administrative : L'Association dispose d'une structure administrative centralisée au Siège, à Paris, composée d'un cadre exécutif et d'un chargé de projet. Elle est soutenue par une entreprise de comptabilité et certains services administratifs de l'Institut Pasteur. Si nécessaire, les membres de l'Association contribuent à son fonctionnement en mettant à profit leurs ressources administratives.

Informations financières : Le financement de l'Association provient des cotisations de ses membres (qui représentent les deux tiers de ses revenus totaux en 2013), de dons et de subventions pour la mise en œuvre de projets.

4. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS au cours des trois dernières années

L'Association et ses membres invitent régulièrement l'OMS aux réunions régionales, internationales et de projet organisées par l'Association dans le but d'améliorer la promotion et la mise en œuvre des stratégies et des activités nationales et de l'OMS, ainsi que dans le but de mettre sur pied des projets de collaboration. L'OMS participe aux réunions régionales qui ont lieu tous les deux ans dans chacune des cinq régions où sont répartis les membres (les dernières ont eu lieu au Cambodge, au Sénégal et en Uruguay), ainsi qu'au Symposium scientifique du Réseau international des instituts Pasteur, qui se tient en France chaque année. L'Association et ses membres font la promotion des travaux de l'OMS en diffusant, en expliquant, en appuyant et, le cas échéant, en appliquant les politiques, les lignes directrices et les outils de l'OMS. Des points focaux ont été nommés pour les bureaux régionaux de l'OMS dans le but de renforcer les relations et la communication.

L'Association ainsi qu'un certain nombre de ses membres ont contribué aux programmes nationaux, ou s'efforcent de le faire, par l'intermédiaire de projets de collaboration avec l'OMS, notamment des projets axés sur la surveillance du paludisme, l'élimination progressive de la rage chez les humains et les chiens dans différents pays, ainsi que la lutte contre la tuberculose au Gabon. En collaboration avec l'OMS, l'Association a également organisé des ateliers de formation portant sur la lutte contre la rage au Cambodge et au Sénégal, afin de renforcer les capacités dans ces pays et les pays voisins.

Les membres de l'Association font participer les représentants de l'OMS à leurs activités, en particulier en ce qui concerne la définition des stratégies. Les membres sont représentés dans les groupes d'experts de l'OMS et dans les alliances mondiales ou les réseaux de surveillance comme le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte et son mécanisme d'alerte mondiale en cas d'émergence de virus grippaux à potentiel pandémique, le Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra, le GLEAN (Global Leptospirosis Environmental Action Network), le Réseau pour la surveillance au laboratoire de la sensibilité des gonocoques et le Réseau OMS de laboratoires travaillant sur des agents pathogènes émergents et dangereux.

De nombreux membres de l'Association ont également contribué aux travaux de l'OMS à titre individuel par l'intermédiaire d'activités de collaboration bilatérales ou multilatérales. On peut notamment citer des contributions au renforcement des capacités dans le cadre du Règlement sanitaire international, une participation aux activités du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, ainsi que des contributions à la préparation vis-à-vis des maladies infectieuses, à leur surveillance et à la lutte contre ces maladies, notamment par l'intermédiaire d'une collaboration en matière de recherche, de la formation du personnel et du développement ou de l'amélioration des produits de diagnostic. Les membres ont contribué à une étude portant sur les meilleures pratiques en matière de gestion de la propriété intellectuelle conformément aux objectifs de santé publique, ainsi qu'à la diffusion de ces meilleures pratiques. En outre, ils ont mené des activités en lien avec le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir

L'Association cherche à établir un partenariat amélioré avec l'OMS, en se fondant sur des domaines de collaboration existants et nouveaux à tous les niveaux de l'OMS et sur des sujets d'intérêt commun. À partir des relations existantes de l'Association et de ses membres avec l'OMS, les efforts de collaboration visant à promouvoir et à mettre en œuvre les stratégies et les activités nationales et de l'OMS à l'échelle des pays se poursuivront. L'approfondissement de projets de collaboration dans les domaines de compétence de l'Association et de ses membres sera envisagé afin d'appuyer les travaux de l'OMS. La collaboration comprendra également des activités de formation, en étudiant la possibilité de créer un programme de formation conjoint à long terme, principalement dans le but d'accélérer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, de mieux se préparer aux maladies infectieuses et de mieux lutter contre elles, conformément au Programme de sécurité sanitaire mondial. Une collaboration visant à donner une suite au programme de lutte contre la tuberculose au Gabon sera envisagée, en vertu de la stratégie de l'OMS pour mettre un terme à l'épidémie de tuberculose.

Les membres de l'Association continueront de renforcer la participation des experts actuels et mobiliseront de nouveaux experts pour contribuer aux réunions, aux consultations, aux groupes de travail et aux autres activités de l'OMS. La participation aux alliances et aux réseaux de surveillance mondiaux se poursuivra également afin de peser davantage sur les politiques et les mesures de l'OMS.

Plusieurs membres individuels de l'Association continueront de contribuer aux activités de l'OMS en tant que centres collaborateurs, centres nationaux de référence reconnus par l'OMS et laboratoires supranationaux de référence. Sur les 29 membres de l'Association, huit comptent actuellement des centres collaborateurs de l'OMS.

5. Autres renseignements pertinents

Au terme de la vérification diligente et de l'évaluation des risques, le Secrétariat est arrivé à la conclusion que la demande de l'Association Pasteur International Network pouvait être présentée au Conseil exécutif pour examen.

= = =